

DEC133413INSU

**Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jérôme GAILLARDET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet l'organisation des Services d'Observation du domaine Surfaces et Interfaces Continentales de l'INSU.

M. Jérôme GAILLARDET assure également la structuration des Infrastructures de Recherche dans ce domaine.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'unité mixte de recherche de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMR7154), 1 rue Jussieu, 75005 PARIS.

**Article 2**

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Jérôme GAILLARDET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est (DR03).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs